

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2008

N°2008/07

Présents : Mmes NOVAU, CORNUS, DELOURME, FROIDURE, GRANIER, IZARD, PENNEROUX, RILBA, MM. CASSAGNE, HOURCADE, MARIUZZO, BEAUVILLE, EBENDINGER, NOVAU, PEYRIERES.

Procuration : M. BERGIA à M. MARIUZZO

Absent : M. PARRA

Secrétaire de séance : Mme Dominique CORNUS.

La séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte-rendu de la séance précédente.

Mme FROIDURE note qu'il a été décidé lors de ce conseil de nommer l'artère qui compose le lotissement Beaussang « Impasse des Magnolias » et non « Rue des Magnolias » comme porté sur le compte-rendu.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Maire passe à l'ordre du jour.

AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

Le Maire indique que lors de l'avant dernière commission des travaux, il avait été présenté le projet définitif de l'agrandissement de la Mairie et qu'il avait été demandé à l'architecte d'établir un estimatif précis des coûts de ces travaux.

La dernière commission des travaux qui s'est réunie le 20 juin 2008 a décidé de revoir ce projet à la baisse en agrandissant la mairie au moyen de deux bureaux seulement.

Le coût estimé pouvant être réduit de deux fois ½ du coût initial, cette économie servant à désengorger la salle polyvalente pour la construction par exemple d'un préfabriqué utilisé comme dojo.

Cet agrandissement de la mairie pourra permettre de travailler dans de meilleures conditions et ceci sur un laps de temps de plusieurs années.

Le Maire propose de faire une demande d'aide auprès du Conseil Général sur le projet le plus onéreux sachant que la subvention versée se fera au regard des factures acquittées.

Le Maire précise qu'actuellement la commune est en butte avec des problèmes de disponibilité de terrains nus.

M. MARIUZZO précise que cet agrandissement devra prendre en compte une possibilité d'évolution dans les années futures.

Le Maire précise que le dossier de demande d'aide sera établi sur un coût de travaux de 323 378,19 € HT avec un taux de subvention à hauteur de 50% du coût total réel des travaux HT.

VIREMENT DE CREDITS

Le Maire précise que ce virement de crédits concerne le budget primitif 2008 de la commune en section d'investissement afin de budgétiser l'opération 096 « Rénovation du terrain de football » de 600 € supplémentaires dus aux augmentations de prix entre le moment de l'établissement du devis et l'acquisition du matériel.

INDEMNITE DE CONSEIL

Le Maire indique que la Trésorière Principale de Muret perçoit dans ses missions aux communes une indemnité dite de conseil au regard de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Le Maire fait le constat que depuis bien des années les communes n'ont plus besoin d'être aidées car les structures mises en place servent leur autonomie.

Le Maire précise qu'il a fait le tour de quelques communes de la CAM et que la tendance penche vers le non-versement de cette indemnité.

Mme RILBA fait le constat que si la Trésorière n'apporte aucune aide à la commune en retour elle ne doit pas être rémunérée.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas accorder d'indemnité de conseil à la Trésorière.

VIREMENT DE CREDITS AU PROFIT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Maire indique que ce virement de crédit se justifie par le fait que lors de l'élaboration du budget primitif 2008 du service d'assainissement, il a été omis d'inscrire une dépense d'investissement inhérente au capital d'emprunt assuré par le budget communal.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Le Maire commente le bureau communautaire du 29 mai 2008 qui a décidé la création de la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées et demande au Conseil Municipal de désigner un représentant de la commune à cette commission.

Monsieur Eugène HOURCADE fait acte de candidature.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne M. Eugène HOURCADE comme représentant de la commune à cette commission.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Le Maire commente l'arrêté préfectoral complémentaire réglementant les activités exercées par la Société MECAPROTEC INDUSTRIES sur son site d'exploitation à Muret.
- ❖ Mme CORNUS s'étonne que l'on puisse prêter du matériel à une personne extérieure à la commune alors que dans le même temps on refuse un prêt de vaisselle à un Saubenois. Le Maire répond que pour le prêt de matériel, cela concerne un conseiller municipal sortant qui au travers de son entreprise répond présent et très vite aux sollicitations de la commune. Par contre, il confirme que le prêt de vaisselle n'est pas autorisé par le fait qu'il est très difficile de gérer ce type de produits
- ❖ Election du jury d'assises
Sont tirées au sort les personnes suivantes :
 - Madame BADOUR Marie-Dominique épouse BONNEU DIT DOMECCQ
1 allée des Feuillantines 31600 Saubens
 - Madame LAMOUREUX Gisèle Chantal Zoé
66 chemin du Port 31600 Saubens
 - Monsieur MARC François
63 chemin de Chaupis 31600 Saubens

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.